

Paris le 26 mai 2016,

Déclaration liminaire à la CAP de mouvement des inspecteurs au 1^{er} septembre 2016

Monsieur le Président,

Comment ne pas débiter notre déclaration liminaire sans dresser un constat affligeant sur l'état de la situation économique et sociale de notre pays.

Les politiques d'austérité budgétaire n'ont qu'une orientation : sauver le modèle du capitalisme mondialisé et financiarisé au détriment de l'intérêt général. Le choix est rude et inexorable : le choix de l'argent roi contre le peuple.

Cette financiarisation de l'économie se traduit par un recul des droits sociaux, de la rémunération du travail dans la richesse nationale, et des politiques publiques.

La loi El Khomri en est le plus bel exemple. Dans le code du travail le salarié avait des droits et des devoirs, après l'application de cette loi il n'aura plus que des devoirs. La précarisation des salariés est en place et fait route vers l'uberisation de la force de travail.

La politique économique appliquée n'a pour seuls résultats que des plans sociaux à répétition, la rigueur confinante à l'étranglement, la perte de pouvoir d'achat des salariés, des fonctionnaires et des retraités, la hausse du chômage, l'inégalité dans le partage des richesses, l'affaiblissement de l'état social.

Pour Solidaires Finances Publiques, une autre politique est indispensable. Elle doit avoir pour objectif, dans toutes ses orientations, la prise en compte de l'humain et éviter toutes les fractures sociales qui conduisent inévitablement au populisme et à la mise en danger de la démocratie. Cette politique ne peut pas continuer à dénigrer les fonctionnaires et le service public vecteur déterminant du « vivre ensemble » et du principe d'égalité de tous les citoyens.

Cette fonction publique, si mal traitée depuis des années, avec comme point d'orgue le gel du point d'indice intervenu en 2010. Le degel de ce dernier accordant 0,6 % d'augmentation en 2016 et 0,6 % en 2017 ne peut être considéré que comme une aumône compte tenu des pertes de pouvoir d'achat enregistrées ces 20 dernières années.

A la DGFIP, depuis plus de 10 ans, notre administration a payé un lourd tribut. En matière d'emploi, près de 35000 emplois supprimés, des suppressions de services qui s'accroissent au fil du temps et de l'humeur de chaque Directeur Général faisant du mieux disant afin de s'attirer les bonnes grâces du pouvoir politique. Le message du 19 mai du Directeur Général intitulé « Les lignes directrices de la DGFIP » en est la plus parfaite illustration.

A ces suppressions viennent s'ajouter les vacances d'emploi passées sous silence qui altèrent la qualité dans l'exécution de nos missions et du service public rendu aux usagers. Afin de combler ces vacances d'emploi Solidaires Finances Publiques demande l'appel de toutes les listes complémentaires de tous les concours A, B et C. Pour Solidaires Finances Publiques, cette casse de la DGFIP doit cesser immédiatement. Solidaires Finances Publiques exige l'arrêt des suppressions d'emploi et qu'un plan de recrutement à la hauteur des enjeux soit rapidement mis en œuvre.

La démarche stratégique à la DGFIP, conséquence d'une volonté de destruction des services publics, orchestrée par la MAP (modernisation de l'action publique), se décline aujourd'hui par le schéma d'adaptation des structures et du réseau (ASR). Que de formules alambiquées pour un

constat tragique :

- fusion de services (SIP, SIE, SPF, CDIF...)
- fusion de structures (SIP-CDIF, pole enregistrement-SPF...)
- suppressions de trésoreries
- regroupements en pôles (PCRP, PRS...)

Tout cela n'a qu'un seul but, gérer les pénuries et anticiper celles à venir avant l'externalisation des missions.

Cette adaptation à la rigueur budgétaire déstructure la DGFIP :

- éloignement de l'usager du service public, contraint à échanger avec l'e-administration même si il n'a pas d'équipement informatique ou qu'il ne maîtrise pas l'outil ou la langue.
- perte de sens, dégradation des conditions de vie au travail, mobilité contrainte (fonctionnelle et géographique), remise en cause des règles de gestion.

Solidaires Finances Publiques continuera à combattre toutes ces dérives.

Aujourd'hui, le constat humain est simple : les agents n'en peuvent plus, cela ne peut plus continuer ainsi. Des mouvements sociaux voient le jour dans le réseau. Pour Solidaires Finances Publiques, ce n'est qu'une première étape, ces mouvements vont s'amplifier, et ce n'est pas le dernier message du Directeur Général qui va calmer les choses, bien au contraire. Il jette de l'huile sur le feu qui couvait. Quelle maladresse et quel mépris !

A tout cela vient s'ajouter la mise en place de PPCR : Solidaires Finances Publiques dénonce les avancées, dites majeures par le gouvernement, de ces propositions et en tout premier lieu les gains indiciaires des trois catégories A, B et C. Ces gains sont en grande partie autofinancés par les agents eux-mêmes à travers le transfert de l'indemnitaire sur de l'indiciaire, ce qui en aucun cas ne compense les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis plus d'une décennie. PPCR comporte en son sein des reculs phénoménaux en matière d'évaluation professionnelle, de mobilité non choisie, de remise en cause indemnitaire à venir par la mise en place de son corollaire le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Concernant cette CAP, nous constatons une augmentation significative des demandes de mutations des inspecteurs titulaires, environ 10 % de plus que l'année précédente. Une des explications plausibles est liée au nombre important de restructurations qui ont eu lieu ou vont avoir lieu et qui impactent de fait la mobilité géographique ou fonctionnelle des agents.

Concernant les agents mutés, nous notons une très légère hausse du taux de satisfaction 32,65 % en 2016 contre 30,6 % en 2015.

Les candidats qui ont demandé un rapprochement l'ont obtenu avec un taux de satisfaction de 95,52 %.

Deux éléments doivent être analysés avec attention. Tout d'abord le haut niveau de coupures qui ressort encore une fois de ce mouvement de mutation 2016. Il est de plus en plus difficile, pour les agents, d'obtenir une mutation pour convenance personnelle si ces agents n'ont pas une ancienneté administrative très élevée, et ce dans l'immense majorité des directions. En second lieu, la volumétrie des agents ALD ne cesse de croître du fait de l'augmentation des possibilités d'apport au titre du rapprochement de conjoint. Pour Solidaires Finances Publiques, la multiplication des affectations ALD sur les directions n'est pas acceptable, elle précarise les agents et laisse tout pouvoir aux directeurs locaux d'agir dans la plus totale opacité.

Solidaires Finances Publiques réaffirme sa détermination à voir appliquer, pour l'ensemble des agents, l'affectation la plus fine possible dès le mouvement national.

Solidaires Finances Publiques dénonce la mise en place de réformes de structures locales à marche forcée qui ne permet pas aux agents d'anticiper leur devenir. Pire, certaines directions n'informent pas les agents des conséquences de ces modifications.

Solidaires Finances Publiques vous demande, dans les suites, d'aller au bout du mouvement afin d'accorder aux agents l'affectation la plus précise possible. Cette démarche est d'autant plus prégnante du fait de la suppression du mouvement complémentaire. Il en va ainsi pour la prise en compte des rapprochements de conjoint externes dont le fait générateur est intervenu après la date limite de dépôt des demandes de mutation et de l'ensemble des rapprochements internes.

Nous dénonçons également les retards pris dans les régularisations ZUS qui ont encore des répercussions sur les affectations des collègues.

Ceci nous amène à évoquer les travaux de cette CAP et les marges de manœuvre dont elle doit disposer. Nous attendons que toutes les vacances d'emploi intervenant d'ici le 1^{er} mars 2017 (retraites, congés longue durée, promotions...) et connues avant la fin de cette CAP soient prises en compte. C'est notamment le cas des postes libérés par des inspecteurs promus IDIV lors de la dernière CAP.

Solidaires Finances Publiques exige que tous les agents obtenant une mission-structure soient, en local, affectés sur un poste relevant de cette même mission-structure et ce, dans le respect de la règle de l'ancienneté administrative. Tous les agents concernés, à l'issue de cette CAP, mais également à l'issue des CAP locales pour les agents affectés ALD, par un changement de sphère professionnelle, doivent impérativement faire l'objet d'un dispositif de formation d'adaptation à l'emploi.

Nous avons également constaté précédemment, que des agents s'étaient vu refuser au niveau national une affectation parce qu'ils n'étaient pas issus d'une spécialité et ont été placés sur cette spécialité au niveau local dans leur nouvelle direction.

Concernant le projet de mutations, Solidaires Finances Publiques condamne fermement l'affectation à la BEP de la DISCOFI Sud Pyrénées de collègues provenant de PCE de la DRFIP 31, et ce, sans avoir, pour certains, l'ancienneté requise pour y accéder. Ces affectations sont la résultante d'une expérimentation nouvelle non validée au moment du dépôt des mutations et même pas présentée en CTL...

- Nous interrogeons sur des RE/RI faits dès le projet sur certaines DISCOFI.
- Nous avons constaté qu'avec les mouvements intervenus depuis la fusion des distorsions apparaissent du fait de la non affectation de rapprochements internes, voire de mouvements internes sur certaines résidences. En effet, des résidences se retrouvent avec un solde négatif important alors que nombreux sont les ALD qui attendent une affectation sur celle-ci.
- Par ailleurs nous demandons à la DG qu'elle fasse un rappel à l'ordre aux directions locales afin de les avertir que remplir une fiche de vœux suite aux résultats du projet de mutations n'obère pas la possibilité d'obtenir une autre affectation au niveau national. Ce rappel est d'autant plus important, que des directions locales anticipent le mouvement national définitif pour réaliser leur mouvement local. Cela doit figurer de manière claire et visible dans les notes locales.
- Concernant les postes à avis, nous remarquons que certains avis sont défavorables sans motivation de la part des directions locales.

L'affectation sur des postes à profil entraîne des situations ubuesques. Des agents sortant de l'école sans expérience particulière sont affectés sur des postes au détriment d'agents ayant une expérience conséquente dans la sphère du contrôle fiscal.

- Concernant les rapprochements de conjoint, les agents dont la demande est rejetée ne sont pas toujours au courant de ce refus.
- Solidaires Finances Publiques conteste la nécessité d'avoir 3 emplois dans la spécialité pour garantir le maintien à la RAN en cas de suppression ou transfert de poste. Pour tous les agents déliés de leur spécialité, la garantie à la RAN doit être offerte dès lors qu'il reste 3 emplois quelle que soit la spécialité.
- Pour Solidaires Finances Publiques, il est indispensable de revoir la durée du délai de séjour des stagiaires, d'autant plus que vous avez décidé de supprimer le mouvement complémentaire. De fait, ces inspecteurs se retrouvent bloqués pendant 2 ans avant de pouvoir demander une mutation.
- Concernant les documents de consultation, nous avons éprouvé des difficultés conséquence de la non harmonisation des noms des candidats (nom patronymique ou marital) dans les différents fichiers.
- Il serait opportun, sur les documents de l'état GT, que les agents affectés sur des RAN dérogatoires apparaissent en tant que tels.

Nous remercions les collègues du bureau RH1C pour leur disponibilité tout au long de la consultation.